CR rédigé par Mélanie GAUTREAU
Diffusé le 6 novembre 2012

COMPTE-RENDU
COMMISSION LOCALE de l'AVAP
Jeudi 18 octobre 2012

Etaient présents

Elus :

- M. JP. NUNZI, maire de Moissac,
- Mme M. CAVALIE, adjointe à l'urbanisme,
- Mme H. DELTORT, adjointe déléguée au tourisme et aux aménagements urbains,
- M. P. GUILLAMAT, adjoint au maire délégué aux finances,

Représentant de l'Etat :

- Mme A. GIRARD Secrétaire Générale de la Sous préfecture
- M. S. OLIVIER Chargé de mission Territoire Sites et Paysage

Personnalités qualifiées :

- M. JL ROUGES Architecte en retraite,
- M. G DESQUINES représentant de l'Association Cantonale Moissagaise des artisans et entreprises du Bâtiment (ACMAEB),

Membre avec voie consultative :

- M.AYREM, Architecte des bâtiments de France

Services de la mairie :

- Mme M. GAUTREAU, responsable service urbanisme,
- M. G. ENA, architecte,
- Mme C FRAISSE, conservation, service patrimoine,
- Mr L. LEPREUX, animateur, service patrimoine,
- Mme J.ROUDALES, service urbanisme,

Cabinet d'Etude :

- M. LAVIGNE, Architecte Chargé d'Etude – Atelier Etienne LAVIGNE
- Mme ROI, Architecte Chargé d'Etude – Agence Urbane
- M. R. DELEBARRE, collaborateur à l'Atelier Etienne LAVIGNE

Etaient excusés :

- M. P. PIEUX Directeur du C.A.U.E.,
- M. F. BOUSQUET, conseiller municipal délégué à la culture et au patrimoine,
- M. K. SELAM, conseiller municipal délégué au centre culturel,
- M. G. ROQUEFORT, conseiller municipal.

Etaient absents :

- M. CLARMONT, président de l'association des commerçants et artisans de Moissac,
- Mme GASQUET, présidente de l'association de commerçants « Plein vent »

Ordre du jour :

- Règlement intérieur : observations,
- Validation du diagnostic et des enjeux.

Règlement intérieur :

Comme convenu à l'occasion de la première commission locale de juillet 2012, Mme GAUTREAU demande aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler concernant le règlement intérieur approuvé en juillet.
Mme GIRARD précise qu'après recherches, l'article 13 semble répondre aux exigences législatives. Il est rédigé de la façon suivante : *« Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance et à la mise en discussion de chacune des affaires soumises à délibération. Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres à voix délibérative, est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite, le quorum n'est pas atteint, les délibérations prises après une seconde convocation sont valables quel que soit le nombre des membres présents. »*

Toutefois, dans un souci de transparence, la convocation envoyée sera complétée, il y sera précisé qu'en l'absence de quorum, la commission se réunira une heure après la première convocation, sans que le quorum ne soit nécessairement atteint pour procéder aux délibérations.

Validation du diagnostic et des enjeux :

Mr LAVIGNE présente aux membres de la commission le diagnostic, les enjeux et les premières orientations règlementaires *(présentation transmise avec le présent compte-rendu).*

Après présentation, Mr OLIVIER informe qu'il souhaite être destinataire des documents présentés avant la tenue des réunions pour pouvoir formuler des observations lors de la commission.
Mme GAUTREAU précise qu'une partie des éléments présentés était intégrée dans le support transmis avec le précédent compte-rendu et s'engage à transmettre les éléments en amont par voie électronique.

Mr GUILLAMAT demande à ne pas trop contraindre la construction, notamment à l'Est du périmètre.
Mme GAUTREAU précise que le périmètre proposé doit être affiné et que cette préoccupation sera prise en compte.

Le diagnostic et les enjeux sont validés par les membres présents de la commission.

Suite à donner :

Une phase de concertation devra être mise en place, en lien avec le CIAP et le nouvel animateur du patrimoine recruté par la ville.

La commission sera amenée à se réunir de nouveau en début d'année 2013.
Trois points seront alors présentés : une version plus affinée et non définitive du règlement, un plan de zonage aux contours plus précis et un positionnement par rapport aux périmètres MH résiduels.

L'objectif est de soumettre au conseil municipal un projet d'AVAP fin mars 2013, pour une enquête publique à l'été 2013.

La séance est levée à 16h00

*****